

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00413
Numéro SIREN : 502 943 400
Nom ou dénomination : SAVEY FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2018 sous le numéro de dépôt 49519

SAVEY FINANCES

Assemblée du 29 décembre 2018

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux
comptes sur la transformation de la S.A.R.L. SAVEY FINANCES en
société par actions simplifiée**

ERNST & YOUNG et Autres



SAVEY FINANCES

Assemblée du 29 décembre 2018

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la S.A.R.L. SAVEY FINANCES en société par actions simplifiée

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 12 décembre 2018, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 mars 2018, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un actif total de K€ 5.155 principalement constitué de titres de participations pour K€ 4.066, et de créances rattachées à ces participations pour K€ 892 et d'un passif total de K€ 5.155, principalement constitué des capitaux propres pour K€ 5.147 dont un capital social de K€ 1.000 et y compris un bénéfice de K€ 39 ;
- votre gérant nous a indiqué que la Société exerce une activité pure de holding ;
- depuis le 31 mars 2018, date de clôture du dernier exercice, aucun événement important n'est à signaler hormis la distribution d'un dividende de K€ 72.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à :

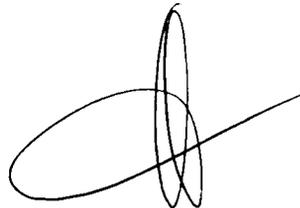
- contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- vérifier si, compte-tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nantes, le 13 décembre 2018

Le Commissaire aux Comptes et à la Transformation
ERNST & YOUNG et Autres



François Macé